

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

TÉLÉPHONE MATERNELLE ET BUREAU : 04 72 27 87 80 de 8 h à 18h.

TÉLÉPHONE ELEMENTAIRE : 04 78 22 40 73 de 8h à 8h30 et de 16h 30 à 18h (En dehors de ces horaires appeler le bureau qui transmettra).

Personne n'est disponible pour ouvrir la porte de l'école de 8h30 à 10h et de 15h à 16h30. Il est donc indispensable d'éviter ces horaires pour les rendez-vous médicaux.

Apporter un certificat d'assurance scolaire pour la rentrée (si vous n'en avez pas, demander un formulaire à l'école) il sera nécessaire dès le 7 septembre pour participer au sport.

Prévoir un goûter pour l'après-midi (**favoriser les fruits**).

Apporter 6 boîtes de mouchoirs en papier par enfant en début d'année.

- Signaler **IMPÉRATIVEMENT** sur le cahier de contact qui se trouve dans l'entrée de l'école et aux enseignants si votre enfant doit partir avec une autre personne, midi ou soir (**même si c'est un autre parent de l'école**) si cela est régulier, prévoir une autorisation annuelle écrite.

Pensez à lire chaque soir le cahier de correspondance et de devoirs de votre enfant, tout document concernant l'école y sera inséré et devra être **signé**. Vous pouvez également l'utiliser comme cahier de liaison avec l'enseignant.

Remettre tout document ou paiement dans la boîte aux lettres verte qui se trouve dans le hall de l'école.

Les entrées et sorties se font exclusivement par le parking rue Pierre Dupont.

- Dès l'entrée à l'école primaire, nous demandons aux élèves d'appeler les enseignants par leur nom de famille et de vouvoyer tous les adultes de l'école.

- Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur De l'école.

HORAIRES d'ouverture de l'école :

- Ouverture à **8 heures** jusqu'à 8h30 dernier délai.
- Fermeture à **18 heures au plus tard**.

Nous dégageons toute responsabilité en dehors de ces horaires, et nous vous rappelons que vous êtes responsables de vos enfants dès votre présence dans l'enceinte de l'établissement. Les élèves doivent respecter le règlement intérieur (ne pas jouer dans le parc ou dans les arbres) même en votre présence.

A QUI S'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS ?

Questions concernant votre enfant ou sa classe : voir directement l'enseignant concerné.

Questions concernant l'organisation pédagogique de l'école, voir Mme Marie-Fabienne Clément ou M. Jean-François Delhomme.

Questions concernant la gestion voir Mme Isabelle Fiquet ou Mme Nathalie Maingre.

Questions concernant la cantine voir Mme Juliette de la Villéon à l'école maternelle : 04 72 27 87 80 (Entre 8h et 14h30).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PERMETTANT LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GREENFIELD

RESPECT DES PÉRIODES DE TRAVAIL :

La présence des élèves est **obligatoire** pendant tout le temps scolaire. Si un motif sérieux vous obligeait à un départ prématuré à la veille des vacances, veuillez nous en informer par écrit. En cas de maladie présenter un certificat médical pour une absence au-delà de 48h, ou un mot d'excuse pour une absence d'une durée inférieure. De même, en cas de dispense de sport, un certificat médical ou un mot d'excuse devra être présenté.

Toute absence est signalée sur le bulletin scolaire.

RETARDS :

Les cours débutent à **8 h 30**, il est demandé aux élèves d'être présents **dès 8 h 25** (13h ou 13h30 l'après midi). Tout retard est également signalé sur le bulletin scolaire. Merci de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement des cours.

TRAVAIL DU SOIR :

Un travail régulier, jusqu'en fin d'année scolaire, est demandé aux enfants. Nous vous demandons de vérifier : devoirs, cahier de liaison et contenu du cartable chaque soir.

Le contenu des trousse doit aussi être vérifié et mis à jour régulièrement.

RESPECT DES REGLES :

Nous vous demandons de bien vouloir faire respecter à vos enfants les règles de sécurité appliquées à l'école lors de votre présence dans l'enceinte de l'établissement :

Ne pas grimper aux arbres, ne pas gratter ou écrire sur les murs, ne pas jeter de papiers par terre, respecter le parc et le matériel pour le bien-être de tous.

Les enfants ne sont pas autorisés à aller jouer seuls dans le parc tant que les parents discutent dans la cour !

Nous vous demandons de rappeler aux enfants qu'il est important de respecter TOUT le personnel de l'école y compris le personnel de surveillance et de cantine.

Un règlement intérieur à l'attention des élèves sera distribué en début d'année. Tout manquement à ce règlement sera sanctionné.

L'école se réserve le droit de refuser un enfant qui a voyagé ou dont la famille a voyagé dans un pays touché par une maladie ou une épidémie, le temps qui lui semblera nécessaire pour la sécurité et le bien-être de tous.

Nous rappelons que tout enfant atteint de maladie contagieuse ne pourra être accueilli à l'école et que son retour devra être accompagné impérativement d'un certificat médical de non contagion (varicelle, scarlatine, conjonctivite, impétigo par exemple.).

Si un médicament doit être donné à l'enfant joindre **obligatoirement** l'ordonnance correspondante et le donner à un enseignant.

Éviction classique en cas de poux, avec traitement obligatoire et retrait total des poux et des lentes avant tout retour à l'école.

Tout élève présentant des allergies ou une maladie chronique devra établir un protocole avec son médecin et le remettre à l'école (P.A.I.) sans lequel aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant.

Il est indispensable de nous signaler tout changement de vos coordonnées téléphoniques ou courriel afin que nous puissions vous joindre en cas d'urgence.

La direction